



## MOT DU MAIRE



### L'ÉTÉ 2020

Pour la grande majorité d'entre nous, les vacances 2020 sont déjà chose du passé. Il est probable que vos projets envisagés pour cette période en début d'année ont été modifiés et que la Covid-19 en soit la cause.

Il n'est pas nécessaire de réaliser un sondage pour connaître le lieu où se sont déroulées les vacances. Au Québec, dans notre belle région de Charlevoix ou simplement chez soi sont toutes des réponses que nous avons entendues.

Par ailleurs, il a été constaté une augmentation marquée des demandes de permis de rénovation, que ce soit par des résidents ou propriétaires de chalets et de résidences secondaires. En effet, étant donné les circonstances, les vacances furent propices à ce genre de travaux.

De plus, nos marchands ont profité de « l'achat local » considérant le peu de déplacements de la grande majorité d'entre nous.

Toutefois, la population citadine avait besoin d'espaces en raison de la fermeture des frontières et des provinces maritimes, surtout à la suite du confinement du printemps dernier. Nous savions que Charlevoix était une destination prisée par les vacanciers durant la saison estivale, mais nous ne pouvions imaginer un tel engouement pour notre région et les autres régions du Québec.

La Gaspésie fut la première à être victime de sa popularité de même que Charlevoix, ce qui a

provoqué quelques débordements causés par la présence accrue de vacanciers que les hébergements touristiques ne pouvaient accueillir.

Sans minimiser la portée de la négligence de quelques visiteurs, l'augmentation touristique est plus positive que négative, mais il nous faudra user davantage de prévoyance l'an prochain. Néanmoins, il faut demeurer prudent dans les actions à mettre sur pied, car rien ne garantit que la frénésie vécue cette année se reproduise à l'avenir.

C'est pourquoi le conseil des maires de la MRC a préparé pour 2021 une réglementation applicable à toutes les municipalités afin d'éviter le camping illégal avec des éléments précis lors d'une intervention. L'actuelle réglementation avait plusieurs lacunes limitant les actions possibles pour les municipalités.

La municipalité a dû gérer, comme tous les organismes publics, des directives de la Sécurité publique qui manquaient parfois de précisions et qui se sont modifiées avec le temps. Il y a eu quelques changements dans nos heures d'ouverture, l'obligation du port du masque dans les lieux municipaux, le respect de la distanciation de deux mètres limitant le nombre d'occupants dans nos salles municipales et la désinfection effectuée journalièrement, et même plusieurs fois par jour dans les toilettes publiques, sont tous des éléments imprévus apportés par la Covid-19.

Malgré plusieurs désagréments, j'ai constaté que la population Ébouloise a été compréhensive et courtoise envers le personnel

pendant cette période d'incertitude et complexe à la fois. Je vous en remercie tout en souhaitant que nous n'ayons pas à vivre une deuxième vague.

Mentionnons que le respect des directives de la Santé publique est tout en notre honneur, car aucun cas de coronavirus n'a été déclaré dans notre municipalité. C'est donc, que des plus jeunes aux plus âgés, se protéger et protéger les autres est une priorité.

Nous serons encore pour un certain temps dans une période d'incertitude face à la Covid-19 et il vaut mieux prévenir. Nous avons perdu des repères de notre vie qui étaient présents avant cette pandémie. Ce moment historique fait appel à la solidarité, à l'entraide et à la responsabilisation de tous. Personne ne devrait hésiter à demander de l'aide !

À cette fin, la municipalité et la MRC peuvent vous informer sur l'assistance disponible. D'ailleurs, chaque résidence a reçu par la poste une fiche **Covid-19** préparée par Développement social intégré Charlevoix dénombrant les ressources pour faire face à la crise.

Continuons de se protéger, de protéger les autres par le port du masque, le lavage des mains et la distanciation de deux mètres. Je vous encourage à ne pas lâcher !

### CÔTE À GODIN

Ce sujet est récurrent, mais il ne se passe pas une semaine sans qu'un journaliste ou des résidents ne m'interpellent dans ce dossier, et plus particulièrement lors de débordements dans l'attente du traversier. Je comprends

(Suite page 2)

#### Dans ce numéro :

Mot du maire	1 - 2
Installations septiques	2
Collecte des encombrants	2
Du côté de la bibliothèque	2
Motions et Avis publics	2 - 3
Annonces diverses	4



#### ENTRÉE EN VIGUER DE LA NOUVELLE RÈGLEMENTATION MUNICIPALE CONCERNANT LES CHIENS ENREGISTREMENT OBLIGATOIRE

**Veillez communiquer avec la SPCA Charlevoix**  
**Au numéro de téléphone : 418 400-8800**  
**Ou visitez le site Internet : spcacharlevoix.org**

## MOT DU MAIRE

(Suite de la page 1)

vosre impatience et vos préoccupations. Plusieurs raisons ont fait en sorte que ce dossier accuse du retard, hors du contrôle de la municipalité, sans oublier l'arrivée de la Covid-19 en mars dernier.

Rappelons que le printemps 2019 fut catastrophique pour plusieurs municipalités en raison des inondations et chez nous, c'est la côte à Godin qui a été durement frappée.

Lors de la première rencontre avec des représentants de la Sécurité civile, ceux-ci nous mentionnaient que la côte à Godin pourrait être admissible au « Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents – Inondations survenues du 14 au 24 avril dans les municipalités

du Québec », considérant que cette même côte avait déjà bénéficié d'une aide dans le passé.

La municipalité était dans un processus lié à un décret avec lequel elle devait s'assurer de respecter les règles associées à l'aide financière. Les sommes requises dans ce dossier ont évolué, passant de 500 000 \$ à 2 000 000 \$ avec des enjeux en gestion du risque pour la municipalité.

La réponse qui nous est parvenue du ministère de la Sécurité publique le 1<sup>er</sup> avril dernier après analyse fut négative, parce que « cette côte ne répond pas aux critères d'admissibilité du Programme général d'aide financière, ce chemin n'étant pas considéré comme essentiel, étant fermé

une bonne partie de l'année. »

En juin, nous avons demandé une révision du dossier appuyé par une résolution du conseil municipal de L'Île-aux-Coudres, précisant les raisons de l'importance de la côte à Godin. Mme Foster, députée de Charlevoix fut également saisie du dossier afin qu'elle intervienne auprès d'instances politiques dont Mme Guibault, ministre de la Sécurité civile.

Nous sommes actuellement dans une phase importante qui guidera les membres du conseil municipal quant aux actions à prendre, toujours dans l'objectif de rendre accessible à nouveau la côte à Godin, en tenant compte de la capacité de payer des contribuables.

*Pierre Tremblay, maire*

### Installations septiques

Dans notre édition de l'Écho de mars – avril dernier, il a été mentionné que le « Programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques » s'adresserait spécifiquement aux immeubles dont les installations septiques sont non conformes et s'appliqueraient sur les parties du territoire de la municipalité qui ne sont pas desservies par un réseau d'égout sanitaire municipal.

Le programme a été adopté lors de la séance d'avril 2020. Toutefois, la municipalité est toujours en attente de l'approbation du règlement d'emprunt auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, laquelle ne saurait tarder.

À la suite de la Covid-19, le traitement de nombreux dossiers a été ralenti, dont celui de notre demande de règlement d'emprunt.

C'est pourquoi, nous vous informons que tous les citoyens qui avaient reçu une lettre les avisant de procéder à la mise aux normes de leur installation septique avant le 1<sup>er</sup> novembre 2020 recevront une nouvelle lettre pour les aviser du report de la date au 1<sup>er</sup> novembre 2021 ainsi que des procédures à suivre pour accéder au programme.

De plus, veuillez prendre note qu'aucune dépense ne devra être engagée pour les travaux avant la signature de l'entente à intervenir avec la municipalité.

### COLLECTE DES ENCOMBRANTS SUR RÉSERVATION

AVANT LE 7 OCTOBRE À 16 H



**Il est temps de réserver votre collecte des encombrants qui aura lieu en octobre. La date sera précisée lors de votre appel.**

Un maximum de six (6) articles par résidence est autorisé et ne doivent pas peser plus de 125 kg chacun.

Seuls les encombrants seront collectés. Les déchets domestiques, les matériaux de construction, les fenêtres, les miroirs ainsi que les pneus sont interdits.



Merci de votre collaboration !

Contactez le 418 435-2639 poste 6012



[gmr@mrccharlevoix.ca](mailto:gmr@mrccharlevoix.ca)

L'écocentre est ouvert du lundi au samedi de 9 h à 16 h 45 jusqu'au 15 novembre. L'Écoboutique est accessible pour les citoyens de la MRC de Charlevoix, **sur rendez-vous seulement** en composant le 418-435-2639 poste 6012. Les mesures d'hygiène doivent être respectées.

Veuillez noter que la prise de rendez-vous concerne seulement les achats d'articles à l'Écoboutique. Pour tous ceux et celles qui désirent simplement y laisser des items destinés à la revente, il est possible d'aller les porter en tout temps sur les heures d'ouverture de l'Écocentre.

### MOTION DE FÉLICITATIONS

Lors de la séance régulière du conseil le 6 juillet, Emmanuel Deschênes, conseiller, a adressé une motion de félicitations à **Mathylde Deschênes** pour ses efforts, sa ténacité, son implication et sa personnalité positive qui ont fait sa marque au Centre éducatif Saint-Aubin au fil des ans. C'est pourquoi, Mathylde s'est méritée la reconnaissance de l'équipe-école et a été reconnue comme « Élève persévérante » dans le cadre du programme Forces Avenir.

Diane Tremblay, conseillère, a adressé une motion de remerciements à Madame **Christine Palussière**, pour ses années d'enseignement au niveau préscolaire à l'école Léonce Boivin.

Lors de la séance régulière du 3 août, Johnny Gauthier, conseiller, a adressé une motion de félicitations à **Rosalie Allard**, pour sa persévérance tout au long des 5 années de niveau secondaire à l'école St-Pierre de l'Isle-aux-Coudres et s'est méritée la bourse Forces Avenir 2020.

Sylvie Bolduc, conseillère, a adressé une motion de félicitations à **Valérie Tremblay**, pour son intronisation au « Temple de la renommée » de Fibrose kystique Canada en raison de son dévouement, son engagement et sa persévérance dans l'organisation depuis 19 ans.

Seule bénévole du Québec à recevoir cet honneur cette année, cette distinction exceptionnelle souligne un bénévolat engagé et efficace ayant eu un impact significatif et remarquable.

### OUVERTURE

Voilà! Nous sommes heureux de vous annoncer que votre bibliothèque ouvrira ses portes le dimanche 20 septembre prochain. Dans le cadre de cette situation particulière, il nous est impossible de vous offrir ce service plus d'un jour par semaine et les mesures sanitaires devront être respectées.

### INFORMATION SUR LES MESURES SANITAIRES DANS LE CADRE DE LA COVID-19

Depuis quelques mois, nous vivons dans un contexte de mesures sanitaires dans tous les établissements publics. Votre bibliothèque sera également préparée afin de vous recevoir de façon sécuritaire.

Voici les consignes qui devront être respectées :

- Port du masque obligatoire pour les 10 ans et plus ;
- Désinfection des mains après le

dépôt de vos livres retournés ;

- Distanciation de 2 mètres ;
- Suivre le trajet indiqué.

### RETOUR DES LIVRES NIVEAU SCOLAIRE

Étant donné que les élèves de l'école Léonce Boivin ne fréquenteront pas la bibliothèque au cours du dernier trimestre 2020, nous demandons aux parents de nous retourner les livres empruntés par leurs enfants.

Ils peuvent être déposés dans la chute à livres, au 2<sup>e</sup> étage de l'Édifice municipal, ou rapportés le dimanche aux heures d'ouverture. Chers parents, nous comptons sur votre coopération.

### EXPOSITION

L'exposition de timbres de M. Geofrey Meyer se poursuit jusqu'à fin du mois de décembre 2020.

### ACTIVITÉS

Toutes les activités sont annulées incluant le Scrabble duplicate. Nous réé-

valuerons la situation en janvier 2021.

### EMPORTEZ MOI ET DON DE LIVRES

Emportez moi a été suspendu depuis le début de la pandémie et il ne sera pas disponible jusqu'à nouvel ordre. Dans le contexte actuel exceptionnel, nous n'acceptons aucun don de livres.

### HORAIRE D'OUVERTURE

Tous les dimanches de 13 h à 15 h 30 à compter du 20 septembre jusqu'au 12 décembre inclusivement.

### NOUS JOINDRE

Courriel :

[bibliotheque@leseboulements.com](mailto:bibliotheque@leseboulements.com)

Téléphone : 418 489-2990

Adresse : 2335, route du Fleuve, local 210, Les Éboulements, G0A 2M0

Portail :

[mabibliotheque.ca/leseboulements](http://mabibliotheque.ca/leseboulements)

Page Facebook :

Bibliothèque Félix Antoine Savard

*Francine Bolduc, membre du CA*

## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

### AVIS PUBLIC

#### EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LINDA GAUTHIER, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS

**QUE** le règlement n° 229-20 intitulé : « Règlement ayant pour objet d'amender le règlement de zonage n° 117-11 de la municipalité des Éboulements afin d'agrandir la limite de la zone V-09 dans le développement du Domaine Charlevoix et ajouter des usages complémentaires à l'usage résidentiel pour le même secteur », est entré en vigueur le 6 juillet 2020.

**QUE** le règlement n° 230-20 intitulé : « Règlement ayant pour objet d'amender le règlement de zonage n° 117-11 de la municipalité des Éboulements afin de modifier les normes relatives aux murs de soutènement, modifier l'usage projet d'ensemble écotouristique ainsi qu'ajouter des secteurs de contraintes naturelles »,

est entré en vigueur le 6 juillet 2020.

**QUE** le règlement n° 228-20 intitulé : « Règlement ayant pour objet d'amender le règlement de zonage n° 117-11 de la municipalité des Éboulements afin d'agrandir la limite de la zone V-05 dans le développement La Seigneurie des Éboulements », est entré en vigueur le 3 août 2020.

**QUE** le règlement n° 234-20 intitulé : « Règlement modifiant le règlement n° 222-19 portant sur la qualité de vie afin de modifier la section concernant les animaux dans le but notamment de se conformer au règlement d'application de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens », est entré en vigueur le 3 août 2020.

**QUE** le règlement n° 235-20 intitulé : « Règlement ayant pour objet d'amender le règlement sur les plans d'aména-

gement d'ensemble n° 122-11 de la municipalité des Éboulements afin d'encadrer les projets intégrés de même que d'ajouter des critères d'analyse pour les développements en zone de villégiature », est entré en vigueur le 3 août 2020.

**QUE** le règlement n° 237-20 intitulé « Règlement concernant le paiement de la part contributive de la municipalité à l'égard d'un protocole d'entente pour la réalisation de la Phase V-B du développement domiciliaire de la Seigneurie conformément au règlement n° 79-08 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux, comportant un emprunt au montant de 180 000 \$ remboursable sur 20 ans », est entré en vigueur le 3 août 2020.

Une copie de ces règlements est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, aux heures régulières d'ouverture de même que sur le site Internet [www.leseboulements.com](http://www.leseboulements.com) Donné aux Éboulements le 4 août 2020.

*Linda Gauthier, directrice-générale*

# INFORMATIONS



## Opportunité de partenariat Immeuble à vendre

2190, route du Fleuve, Les Éboulements

La Caisse Desjardins du Fleuve et des Montagnes recherche un partenaire commercial pour l'achat de son édifice, dans lequel elle demeurera locataire pour maintenir les services à ses membres.

- Bâtiment de ±1 559 pieds carrés sur un étage
- Sous-sol aménagé de ±1 559 pieds carrés
- Terrain de ±23 800 pieds carrés (± 20 stationnements)

Vente sans garantie légale et formulaire Desjardins de promesse d'achat obligatoire. Le vendeur se réserve le droit de n'accepter, ni la plus élevée ni aucune des offres reçues.

**Date limite de l'appel de proposition :**  
Vendredi 25 septembre 2020 à 16 h

**Pour information :**  
1 866 866-7000, poste 5556023  
desjardins.com/immobilier



## OCCASION À SAISIR !

**Les Habitations des aînés** de la municipalité des Éboulements offrent présentement 3 loyers 3 ½ prêts à être occupés. Par ailleurs, c'est un milieu de vie qui correspond à une personne âgée de 50 ans et plus, étant encore autonome et dont les revenus sont plus faibles. Enfin, cette opportunité est idéale pour une personne qui recherche une certaine sécurité, une possibilité de socialisation et d'activités faciles d'accès.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à me contacter :  
Téléphone : 418-635-1272  
Courriel : helene@alimentscharlevoix.ca

*Hélène Desmeules, responsable*

## Le club FADOQ Les Blés Mûrs vous informe

En raison de la Covid-19, veuillez prendre note que les activités du club sont suspendues jusqu'à la fin de l'année et que l'assemblée générale annuelle prévue le 30 septembre est annulée. Le renouvellement de votre carte de membre est pris en charge par le bureau régional de Québec et vous sera expédiée par la poste. Bonne fin d'année à toutes et à tous !

SEMAINE DE LA  
**Municipalité**  
DU 13 AU 19 SEPTEMBRE 2020

**MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS**  
2335, route du Fleuve  
Les Éboulements (Québec) G0A 2M0

**Téléphone : 418 489-2988**

**Messagerie :**  
municipalite@leseboulements.com

### MEMBRES DU CONSEIL

**MAIRE :** Pierre Tremblay  
**Conseillères :** Sylvie Bolduc  
Diane Tremblay  
**Conseillers :** Jimmy Perron  
Emmanuel Deschênes  
Mario Desmeules  
Johnny Gauthier



**RETROUVEZ-NOUS SUR LE WEB!**  
[www.leseboulements.com](http://www.leseboulements.com) et  
Notre page Facebook : municipalité  
des Éboulements

**La Maison de la Famille de Charlevoix offre ses services dans les municipalités :**  
Information et inscription 418 665-3282.

**Les Semeurs de contes :** mercredi le 23 septembre 2020 à la salle municipale des Éboulements. Surveillez les publicités et nos médias sociaux pour les détails !

**SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL :**  
MARDI, 8 septembre  
LUNDI, 5 octobre  
LUNDI, 2 novembre

**HEURES D'OUVERTURE :** le bureau municipal est ouvert du lundi au vendredi, de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 15 à 12 h 15 le vendredi. Fermé en après-midi.

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE :** LINDA GAUTHIER  
**SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE :** DANIELLE TREMBLAY  
**CHARGÉ DE PROJET ET URBANISME :** MATHIEU BILODEAU  
**SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE :** VALÉRIE TREMBLAY  
**DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET  
CHEF POMPIER :** GRÉGOIRE BOUCHARD  
**CHEF D'ÉQUIPE :** PATRICK BOUCHARD  
**INSPECTEUR EN BÂTIMENT :** JUSTIN GINGRAS

L'inspecteur est présent le mardi et mercredi de 8 h 30 à 16 h 30

**SERVICE D'URGENCE :** 9-1-1  
**SERVICE D'INCENDIE ( PERMIS DE BRÛLAGE ) :** 418 635-1215

La prochaine édition de l'Écho des Éboulements paraîtra le 5 novembre. Pour informations, veuillez communiquer avec Danièle Tremblay, responsable, à : dtremblay@leseboulements.com